

delais de prescription pour abus de confiance

Par **coeur_soleil**, le **23/02/2008** à **02:29**

Bonsoir,

Merci de votre aide, par avance.

J'ai fait l'objet d'un jugement en 2003, pour une affaire qui date de 1993, pour abus de confiance, alors que je n'étais que la petite amie d'un escroc sans le savoir, mais où de pauvres gens ont été escroqués.

J'ai eu les huissiers pour saisie, mais comme je suis insolvable car en invalidité depuis plus de 20 ans et donc sans travail, j'aimerais savoir pendant combien de temps, peut-on encore me harceler, car tout cela a un effet négatif sur ma santé.

J'ai eu un avocat en aide juridictionnelle, qui a oublié de passer le jour de l'audience, et j'en passe en vices de procédure, mais je ne suis pas là pour cela..

Ma question sincère était de savoir, si un droit de prescription existe, et si oui, au bout de combien de temps ?

En clair, si un jour j'achète une voiture d'occasion, pourra-t-on venir me la saisir pour cet homme qui c'est sauvé avec la caisse (car j'étais garante de paille).

Merci pour votre aide !

Cordialement

Emilie